



VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance extraordinaire du jeudi 17 mars 2022 à 17 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivantes:

- **Propriétés situées au 20 et 22 rue Dion, sur les lots 6 074 438 et 6 074 439 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la construction de deux résidences unifamiliales jumelées avec une marge de recul avant minimale à 5 mètres alors que la marge avant minimale exigée est de 6 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance extraordinaire du 17 mars 2022.

Donné sous mon seing à Clermont, ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

France D'Amour, directrice générale